

COMMUNIQUE DE PRESSE

Douai, le 16 février 2010



Inauguration à Divion de 8 logements adaptés et attribués à des ayants droit

Le groupe Maisons & Cités et l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) inaugurent conjointement, ce mardi 16 février 2010, 8 logements neufs adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR) sur la commune de Divion. Situés aux abords de la cité du Transvaal, rue Marty-Châtelain, ces 8 logements de plain-pied ont été attribués à des ayants droit de l'Agence. Cette inauguration illustre une nouvelle fois la démarche partenariale engagée depuis plusieurs années entre Maisons & Cités et l'ANGDM.

La construction de ces logements dits PMR s'inscrit notamment dans la politique d'adaptation de l'habitat au phénomène de vieillissement de la population menée par Maisons & Cités et l'ANGDM. Ces logements de plain-pied, bénéficient d'aménagement et d'équipements spécifiques qui facilitent l'accès et l'usage du logement (porte de garage motorisée, porte élargie, équipements sanitaires adaptés, etc.). En accord avec l'ANGDM, l'ensemble de ces logements a été attribué à des ayants droit. « *Les ayants droit constituent 36 % de notre clientèle. Compte tenu de leur âge, nombre d'entre eux souffrent de problèmes de santé ou de handicap, explique Jean-Pierre Kucheida, Président du groupe Maisons & Cités. Nous devons faire en sorte qu'ils puissent, au même titre que nos locataires, bénéficier d'équipements neufs, respectant l'environnement et surtout conçus de façon à les aider au quotidien.* ». « *La moyenne d'âge de nos ayants droit les conduit effectivement à formuler des demandes de logements adaptés à leur perte d'autonomie, précise Jean-Marie Spaeth, Président de l'ANGDM. Pour y répondre, l'Agence a décidé d'aller au-delà de sa mission première de solvabilisation en participant, aux côtés de nos différents partenaires, à la mise en œuvre de projets répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite. À cet égard, il convient également de noter que la construction de nouveaux logements adaptés contribue à rendre accessible aux jeunes ménages les logements libérés.* ».

Cette inauguration était précédée le même jour de la pose de première pierre, à Calonne-Ricouart, de 4 logements T3 Bâtiment basse consommation (BBC), également adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.

> Groupe Maisons & Cités :

Maisons & Cités est le plus important bailleur de la région Nord Pas de Calais.

Gestionnaire d'un patrimoine d'environ 63 000 logements, il est en mesure d'intervenir dans tous les domaines de l'habitat. Partenaire des collectivités locales, il participe à l'aménagement et au renouvellement urbain. Il emploie 875 collaborateurs.

> l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs :

Dotée d'un budget annuel de 730 millions d'euros dont 690 financés par l'Etat, l'ANGDM est un établissement public créé le 1^{er} janvier 2005 dont la mission est de prendre la suite des exploitants miniers au fur et à mesure de leur disparition pour garantir les engagements sociaux pris envers leurs salariés. Elle verse à ce titre aux 55 000 ayants droit du Nord-Pas-de-Calais différentes prestations, notamment celles prévues par le statut du mineur et assume, à cet égard, la prise en charge des loyers pour 25 000 personnes. L'ANGDM emploie 170 salariés répartis sur 11 sites implantés dans les différents bassins miniers.

> Contacts presse

- Groupe Maisons & Cités : Grégory Roussel - 06 60 42 91 13
- ANGDM : Laurent Bonhote – 01 48 01 82 50